

Tests Pisa à l'école : à dix ans, tout est déjà joué

Les élèves défavorisés d'établissements peu performants très pénalisés

Il n'y a pas de fatalité, dit-on. Mais dans le domaine scolaire, ce qui s'y passe y ressemble tout de même furieusement. C'est ce qu'indique la dernière enquête de l'OCDE. Sorte de zoom Pisa sur les enquêtes Pisa, ses résultats sont peu réjouissants.

Cette fois, ce ne sont plus les connaissances de nos élèves dans une matière qui y sont testées. Ce sont leurs chances d'y briller, si on tient compte de leurs origines mais aussi du niveau de l'école qu'ils fréquentent. Et le bilan n'est pas fameux. « L'écart des résultats scolaires entre les enfants de milieu aisé et ceux issus de familles modestes est visible dès l'âge de dix ans et se creuse tout au long de la vie », ramassent d'emblée les auteurs de l'étude. Selon eux, « plus de deux tiers de

l'écart de résultats scolaires observé à l'âge de 15 ans – soit l'âge des élèves aux tests Pisa – « et environ deux tiers de l'écart constaté chez les 25-29 ans avaient déjà été relevés dès l'âge de 10 ans ».

ÉCOLES AVANTAGÉES

Pis : il existe, dit l'OCDE sur base d'une analyse

fouillée de près de 200 pages, « un lien étroit entre le profil socio-économique de l'établissement scolaire et les résultats des élèves. Ceux qui fréquentent des écoles plus avantagées réussissent mieux les tests Pisa. En moyenne, dans les pays de l'OCDE, 48 % des élèves désavantagés fréquentaient des établissements peu performants en 2015 et il n'y a pas eu d'évolution notable des niveaux de ségrégation dans la plupart des pays au cours des dix dernières années ».

Plus inquiétant encore : dans les

constats, on voit qu'en moyenne, dans les pays membres, les élèves issus d'un milieu défavorisé qui fréquentent des établissements privilégiés obtiennent 78 points de plus aux tests que ceux qui fréquentent des établissements désavantagés, soit l'équivalent de près de trois années scolaires en acquis.

La Belgique est malheureusement un des pays où la corrélation entre le profil socio-économique de l'établissement et les résultats scolaires est la plus forte. Chez nous, « les élèves qui fréquentent des établissements privilégiés obtiennent plus de 130 points de plus en sciences

que ceux des établissements défavorisés ». Nous sommes ici sur le même pied que la Bulgarie, la Hongrie, la République slovaque, la Slovénie, mais aussi la France et les Pays-Bas. Les efforts pour donner les mêmes chances de réussite

à tous les élèves restent « insuffisants », déplorent les auteurs de l'étude.

Développer la scolarisation précoce et réinvestir des ressources sur les élèves et établissements défavorisés tout en y réduisant la concentration d'élèves de familles modestes devrait faire partie des solutions.

Au cabinet de la ministre de l'éducation Marie-Martine Schyns (cdH), on y trouve argument à travailler pour plus d'égalité entre élèves, « ce qui n'a rien du nivellement par le bas ». On ajoute : « Le but du pacte d'excellence est justement d'aller dans ce sens, en renforçant l'encadrement en maternelle, en y instaurant progressivement la gratuité ou encore en prévoyant deux heures de remédiation pour tous dans la grille horaire. Élargir le tronc commun jusqu'à 15 ans jouera aussi sur la performance scolaire. »

CHRISTIAN CARPENTIER

Imposer l'école à tous les enfants dès 3 ans

Modifier l'âge de l'obligation scolaire ? C'est devenu le monstre du Loch Ness auquel plus personne ne veut réellement croire. Actuellement fixé à la période 6-18 ans, il est l'objet de demandes régulières de modification, tantôt pour abaisser l'âge maximal à 16 ans – et répondre ainsi au besoin d'émancipation

de certains jeunes, surtout dans le professionnel – tantôt pour diminuer l'âge à partir duquel la fréquentation d'une classe est obligatoire.

Trois députés SPA remettent le

couvert dans ce dernier sens, en proposant de l'abaisser de six à trois ans. La proposition est déposée au Parlement fédéral, qui reste compétent pour ce volet spécifique de l'enseignement. En pratique, 93 % des enfants sont déjà scolarisés à cet âge en Communauté française, contre 97,2 % en Flandre. Mais à Bruxelles, ce taux ne serait que de 90 %, essentiellement en raison de l'origine des élèves.

C'est justement cette origine qui motive les auteurs du texte. Le

plus souvent, les enfants qui ne sont pas scolarisés dès trois ans sont issus de milieux socio-économiques défavorisés ou de familles dont le français n'est pas la langue parlée à la maison. Soit ceux auxquels une scolarisation peut être plus bénéfique encore qu'aux autres, dès le plus jeune âge.

« Nous sommes convaincus que l'abaissement de l'âge de début de l'obligation scolaire à trois ans constitue une condition essentielle à la garantie du droit à un ensei-

gnement de qualité à un âge plus avancé », écrivent les députés signataires du texte. ●

CH. C.

Gratuité d'ici 2021 en maternelle

Bonne nouvelle pour les jeunes parents : l'école maternelle va (enfin) commencer à devenir gratuite, dès la rentrée prochaine. Après l'avoir reportée d'un an, le gouvernement de la Communauté française a validé ce mardi cette mesure proposée par la ministre de l'Éducation, Marie-Martine Schyns (cdH). Elle sortira progressive-

ment ses effets : la première maternelle sera concernée en septembre 2019, la deuxième en septembre 2020 et enfin la troisième en septembre 2021.

Dans les faits, cette obligation est contournée par des frais multiples exigés par les établissements. Le texte validé ce mardi instaure l'« interdiction d'exiger des frais facultatifs de la part des parents ». La règle devient donc leur interdiction, sauf ceux qui seront prévus dans un texte annexe en préparation. « Mais cette liste limitative sera as-

sez courte, il s'agira essentiellement des sorties scolaires ou de l'accès à la piscine », précise le cabinet de la ministre Schyns. « *Tout le reste, et notamment les frais de matériel – crayons, cahiers, etc. – sera désormais clairement proscrit, à l'exception bien sûr des frais de vêtement ou de cantine.* »

PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Pour y parvenir, la Communauté française octroiera une somme complémentaire destinée à la prise en

charge des fournitures scolaires. Elle tiendra compte de l'inscription des élèves tout au long de l'année et de la nécessité de renouvellement de ces fournitures. Un montant de 50 € multiplié par un indice de 1,2 sera prévu par enfant. L'ensemble coûtera 10 millions d'euros à l'échéance 2021. Le décret autorise également le gouvernement à déterminer des plafonds maximums aux frais scolaires en primaire et en secondaire, ce sur quoi l'équipe Demotte doit encore travailler. ●

CH. C.